

ASSEMBLÉE NATIONALE
Question au ministre Michel BARNIER
Mardi 13 novembre 2007

Mission « Agriculture, Pêche et Affaires rurales »,
PLF 2008

Question du député Annick GIRARDIN

M. le Président, M. le Ministre, mes chers collègues,

Je ne vous ferai pas l'insulte de souligner devant vous l'importance de la pêche dans l'histoire de Saint-Pierre et Miquelon : c'est notre raison d'être sur nos îles, c'est notre identité à tous, mais c'est aussi un espoir d'avenir.

La pêche, à laquelle il faut aujourd'hui ajouter l'aquaculture, n'est pas morte à Saint-Pierre et Miquelon. En effet, que ce soit la société Interpêche, dont la convention avec l'Etat doit impérativement être renouvelée dans un cadre véritablement porteur d'avenir, les Nouvelles Pêcheries, dont le projet de construction d'un nouvel outil de pêche permettra d'exploiter pleinement les quotas français dans la région et doit être pleinement soutenu par l'Etat, ou encore EDC, projet d'aquaculture prometteur et innovant tant au niveau national qu'europpéen qui ne saurait se développer sans l'aide de l'Etat, sont autant d'espoirs pour le développement de notre Archipel.

Pour autant, il est aujourd'hui impératif de mettre en œuvre un véritable effort concerté en faveur de la filière pêche et aquaculture à Saint-Pierre et Miquelon, un effort qui doit aller bien au-delà des sommes dérisoires et des dépenses sans vision stratégique inscrites au Contrat de Projets 2007-2013, si l'on veut que son plein potentiel de développement économique et social puisse se concrétiser.

Dans un premier temps, il nous faudra faire face, dans l'urgence, aux besoins des quelques marins-pêcheurs qui restent encore attachés à leur métier, malgré l'évidence qu'ils sont devenus les parents pauvres de l'économie locale. Il nous faut aussi aider les saisonniers des entreprises de traitement qui sont aujourd'hui face à de véritables difficultés de survie et ce, même avec les dispositifs d'aide sociale existants. La nouvelle mesure de compensation des surcoûts de gazole est un pas positif et il faut veiller, M. le Ministre, à ce qu'elle soit applicable dans les mêmes termes aux pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon qu'à ceux de Métropole.

Mais au-delà, dans un deuxième temps, il nous faut, ensemble, trouver les moyens de dépasser la démarche sociale qui n'a prévalu que trop longtemps et inscrire ces aides dans une nouvelle phase d'action.

Cette phase d'action passe nécessairement par un effort réfléchi, sur une base solide et scientifique, de modernisation de la filière pêche et aquaculture, avec l'accompagnement par l'Etat de la phase de restructuration que ceci impose. Cette modernisation inclut, de façon urgente, l'extension et l'adaptation à notre Archipel du

plan de sortie de flotte, inapplicable en l'état à Saint-Pierre et Miquelon, alors que les besoins sont considérables. Dans ce cadre, les possibilités d'inscrire Saint-Pierre et Miquelon de façon plus approfondie dans le dispositif de sortie de flotte au niveau national, avec par exemple la reprise au niveau local de navires en bon état de service mais « sortis » du fait des objectifs en vigueur en métropole, mérite d'être étudiée.

Un effort particulier de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, accompagné d'une aide à l'exportation, s'impose. Saint-Pierre et Miquelon, en effet, ne peut pas bénéficier des aides européennes versées aux Régions Ultra Périphériques, mais aussi aux pêcheurs métropolitains, en la matière. Il est donc naturel que l'Etat vienne compenser, de façon urgente, les difficultés que l'Europe n'est pas là pour résoudre.

Ces quelques éléments constituent la base du Plan Pêche et Aquaculture à Saint-Pierre et Miquelon qui s'impose de façon urgente et qui pourra s'inscrire notamment dans le cadre du Programme des Interventions Territoriales de l'Etat, que vous connaissez bien, M. le Ministre, afin de refléter les enjeux nationaux du développement des ports de Saint-Pierre et de Miquelon, qui dépassent largement l'échelon strictement local.

Ma question est donc la suivante : M. le Ministre, êtes-vous prêt à affronter ces problèmes urgents de la filière pêche et aquaculture à Saint-Pierre et Miquelon, notamment à travers la signature d'un Plan de restructuration, sur une base pluriannuelle, dont les modalités pourront être établies courant 2008, pour une mise en oeuvre à partir de 2009 ?